

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.012

L'An Deux Mille, le 14 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

7 JANVIER 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

7 JANVIER 2000

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par M. MOST  
M. ANGIBAUD représenté par M. CHABANEAU  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
M. GERMA représenté par BOISNARD  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN-CROUE

**ABSENTS - EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON  
MM. GAVEN, MUSSETTI

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN-CROUE a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : BIENS CORPORELS DE FAIBLE VALEUR IMPUTES EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT SUITE A LA TEMPETE

**VOTE** : UNANIMITE

Pour faire face à l'urgence de remise en état du réseau urbain, d'éclairage public, des espaces verts, de la voirie et bâtiments communaux, suite aux dégâts subis par la tempête du 27 et 28 Décembre 1999, il est proposé d'imputer en section d'investissement les différentes fournitures ou petits matériels nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
  
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

. d'imputer à la section d'investissement article 21880 (Dégats tempête), les biens ayant une valeur inférieure à 4 000 F destinés à remettre en sécurité et en état les différents équipements communaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 janvier 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS